

Pièce 4.2 : Règlement Graphique : Serres-Castet

Échelle : 1 / 5000

Approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 6 février 2020

Hélioparc - 2 avenue Pierre Angot - 64053 PAU Cedex 9 - Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24

Légende du règlement graphique

UA : Zone urbaine de bourgs anciens des communes de Sauvagnon, Navailles-Angos, Sévignacq, Momas, Lème et Claracq

UAa : Zone urbaine du bourg ancien de Thèze UB: Zone urbaine dense des communes de Serres-Castet, Sauvagnon et Montardon

UBa : Zone urbaine dense des communes de Thèze, Sévignacq, Navailles-Angos, Auriac et Caubios-Loos UBb : Zone urbaine dédiée au renouvellement urbain sur Serres-Castet (secteur"Place des 4 saisons")

UC : Zone urbaine des communes rurales et quartier de Sévignacq UCa : Zone urbaine de secteurs de côteaux des communes de Serres-Castet, Sauvagnon et Montardon UE: Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics

Ueq : Zone urbaine dédiée au Domaine de Sers (Montardon) Uh : Zone à vocation principale d'hébergement hôtelier (Montardon)

UY: Zone urbaine à vocation d'activités UYz : Zone urbaine à vocation d'activités (Secteur ZACOM)

UYE : Zone urbaine dédiée à la plateforme aéronautique et militaire de Sauvagnon

AUa : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (Serres-Castet, Sauvagnon et Montardon)

AUa1 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat dont l'ouverture à l'urbanisation est fixée à 2023 AUa2 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat dont l'ouverture à l'urbanisation est fixée à 2026 AUb : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (Thèze, Sévignacq, Navailles-Angos et Caubios-Loos)

AUc : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (communes rurales) AUY: Zone à urbaniser à vocation principale d'activités

Zones agricoles et naturelles

A : Zone agricole Ag: Zone agricole dédiée au secteur de l'Agrosite et du lycée agricole (Montardon)

As : Zone agricole à forte valeur agronomique de la plaine du Pont long Aeq : Zone agricole dédiée à l'activité de centre équestre

Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques

Nh : Zone naturelle de quartiers isolés Nc : Zone naturelle dédiée à l'implantation de cabanes dans les arbres

NL: Zone naturelle dédiée aux activités sportives ou de loisirs

Np : Zone naturelle d'enjeux paysagers dédiée à l'accueil d'aménagements légers Na : Zone naturelle dédiée aux activités économiques isolées

Nt : Zone naturelle dédiée à l'activité touristique

Nt1 :Zone naturelle dédiée à l'activité touristique de la villa Gallo-romaine Nde : Zone naturelle dédiée à la gestion des déchets

Ner : Zone naturelle dédiée à la production d'énergies renouvelables

Nv : Aire d'accueil des gens du voyage Nae : Zone naturelle dédiée aux activités de l'aérodrome de Lasclaveries

Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU

Changement de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU

Secteur à programme de logements avec mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU

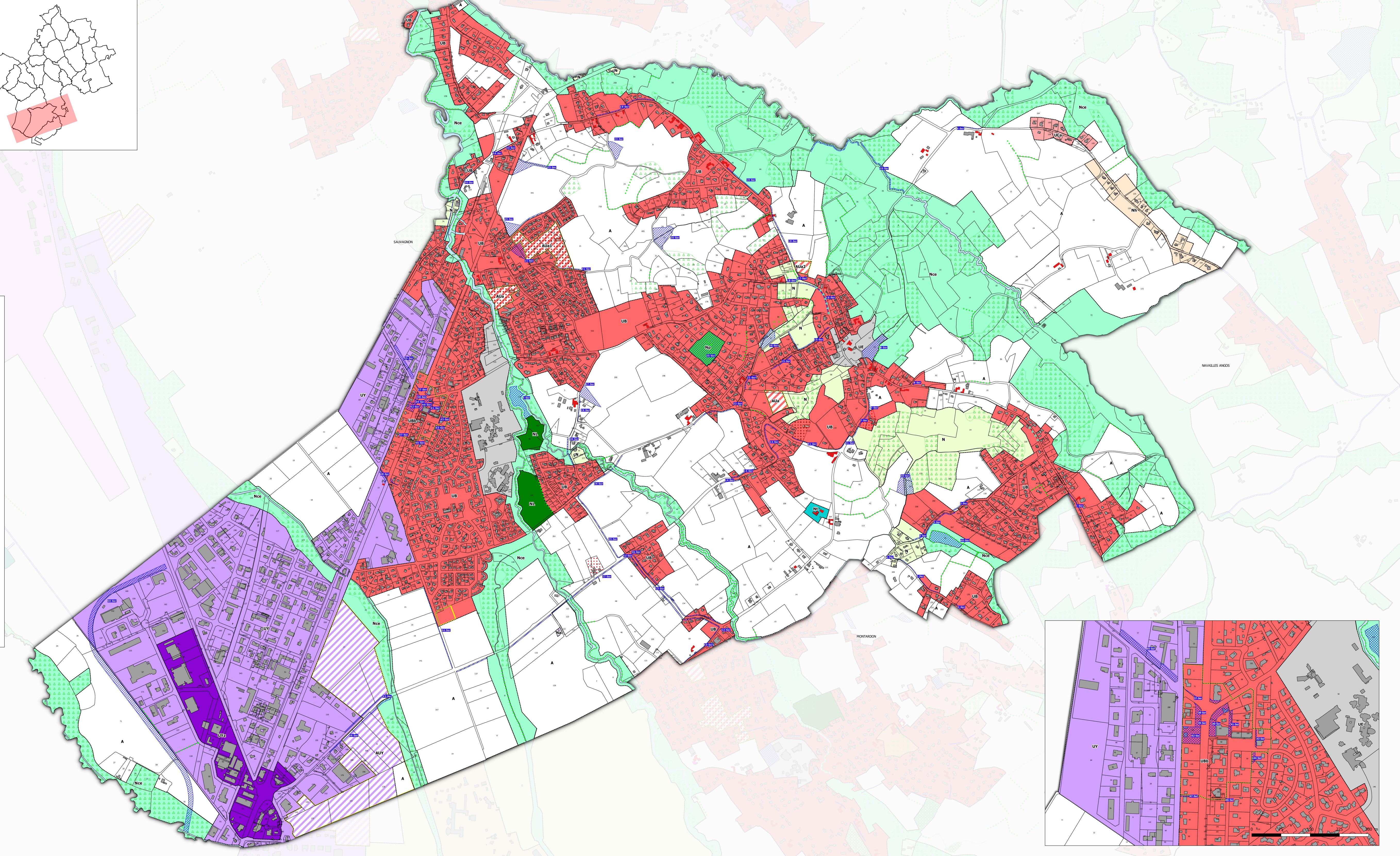
Espaces boisés à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU • Linéaires boisés à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU

Zones humides identifiées au titre du L.151-23 du CU Ensembles patrimoniaux remarquables à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU ★ Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU

— Patrimoine paysager à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU

Cours d'eau Source DGFIP Cadastre 2018



Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme

Liste des emplacements réservés

A A A	Numéro	Pourcentage du programme de logements ou nombre de logements affectés à des catégories de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale	
	1-Ser	Minimum de 35% de logements locatifs sociaux	

2-Ser	Minimum de 50% de logements locatifs social
3-Ser	Minimum de 35 logements locatifs sociaux

	Numéro	Destination	Emprise ou superficie	Bénéficiaire
4	1-Ser	Aménagement d'un cheminement doux route de Morlàas	3 m	Commune
	2-Ser	Aménagement de voirie chemin Lascaribettes : 10 m d'emprise totale	1 010 m ²	Commune
•	3-Ser	Aménagement de voirie chemin Mulé : 5 m d'emprise supplémentaire	2 076 m²	Commune
	4-Ser	Sécurisation de carrefour entre les chemins de Lascaribettes et Mulé	77 m²	Commune
	5-Ser	Aménagement d'un espace vert	6 797 m²	Commune
	6-Ser	Aménagement de carrefour entre le chemin Lacariou et route de Morlàas	55 m ²	Commune
	7-Ser	Aménagement d'un cheminement doux chemin de Pau	5 m	Commune
	8-Ser	Aménagement équipement public, stationnement et espace public à proximité du cimetière	7 166 m²	Commune
1	9-Ser	Elargissement de voirie chemin de Navailles : 10 m d'emprise totale	10 m	Commune
	10-Ser	Aménagement d'un cheminement doux à proximité du Gées	10 m	Commune
	11-Ser	Ouvrage de prévention des inondations	3 752 m ²	CCLB
	12-Ser	Sécurisation de carrefour chemins Peyre, Lanotes et des Lavoirs	73 m²	Commune
	13-Ser	Aménagement de voirie : 10 m d'emprise totale	10 m	Commune
	14-Ser	Aménagement d'un cheminement doux chemin de Pau	5 m	Commune
	15-Ser	Aménagement d'un cheminement doux	5 m	Commune
	16-Ser	Aménagement d'un cheminement doux crête du Bourg	5 m	Commune
	17-Ser	Sécurisation du carrefour entre le chemin Liben et le chemin Castet	105 m²	Commune
	18-Ser	Aménagement de voirie chemin Liben	105 m ²	Commune
	19-Ser	Aménagement d'un cheminement doux chemin Caste	5 m	Commune
	20-Ser	Ouvrage de prévention des inondations	7 517 m ²	CCLB
	21-Ser	Sécurisation de voirie chemins de Devezes et de Barroques : 5 m d'emprise supplémentaire	569 m ²	Commune
	22-Ser	Aménagement de carrefour entre les chemins Devezes, du Mouly et Ferrere	29 m²	Commune
	23-Ser	Ouvrage de prévention des inondations	3 587 m ²	CCLB
	24-Ser	Aménagement d'un cheminement doux chemin de Devezes	5 m	Commune
	25-Ser 	Aménagement de voirie chemin Bourdalié	15 m	Commune
Δ	26-Ser 	Sécurisation de carrefour entre les chemins de Pau et des Lanots	26 m ²	Commune
	27-Ser 	Aménagement d'un cheminement doux chemin de Pau	5 m	Commune
	28-Ser	Aménagement d'un cheminement doux chemin des Barthes	5 m	Commune
	29-Ser	Aménagement de voirie : 3 m d'emprise supplémentaire	405 m ²	Commune
	30-Ser	Ouvrage de prévention des inondations	7 062 m²	CCLB Commune
	31-Ser	Aménagement de voirie chemin Lahitte : 5 m d'emprise supplémentaire	675 m ²	Commune
•	32-Ser	Aménagement d'un tourne à gauche	1 504 m ²	CCLB
	33-Ser	Ouvrage de prévention des inondations	4 727 m²	CCLB
	34-Ser	Aménagement de voirie chemin des Matelots	10 m	Commune
	35-Ser	Aménagement paysager	17 767 m²	Commune
•	36-Ser	Ouvrage de prévention des inondations	3 721 m²	CCLB
•	37-Ser	Aménagement de voirie	15 m	Commune
	38-Ser	Création d'un giratoire	671 m ²	Commune
•	39-Ser	Création d'un espace vert public	314 m²	Commune
•	40-Ser	Création et réaménagement de contre-allée pour desserte commerces	1614 m²	Commune
	41-Ser	Aménagement d'un cheminement doux entre le chemin de Liben et la place des Quatre Saisons	2057 m ²	Commune
	42-Ser	Aménagement d'un espace vert public, d'un parking et d'un cheminement doux entre la rue du Pont-Long et la place des Quatre Saisons	10 m	Commune
	43-Ser	Aménagement d'un cheminement doux	5 m	Commune
•	44-Ser	Création d'une voie nouvelle et traitement paysager	256 m²	Commune
Î	45-Ser	Ouvrage de prévention des inondations	4 211 m ²	CCLB
	46-Ser	Aménagement du carrefour entre la rue du Pont-Long et l'accès à la Poste	9 m²	Commune
	47-Ser	Aménagement d'un cheminement doux entre la rue Vallée d'Ossau et la RD834	5 m	Commune
	48-Ser	Création d'un giratoire entre la rue du Pont-Long et les rue des Genêts	1372 m²	Commune
	49-Ser	Ouvrage de prévention des inondations	7 776 m²	CCLB
	50-Ser	Création d'une voie de contournement de la zone d'activités	41 946 m ²	CCLB
	51-Ser	Aménagement d'un cheminement doux chemin de Pau		Commune
		Aménagement d'un cheminement doux chemin de Pau Aménagement d'un cheminement doux chemin de Pau	3 m	Commune
	52-Ser		3 m	Commune
	53-Ser	Aménagement d'un cheminement doux chemin des Lavoirs	3 m	Commune
	54-Ser	Aménagement d'un cheminement doux rue du Pont Long	3 m	Commune
	55-Ser	Aménagement de voirie		
	56-Ser	Aménagement d'un cheminement doux chemin de Pau	5 m	CCLB
	57-Ser	Ouvrage de prévention des inondations	4 421 m ²	CCLB